

OCTOBRE 2021



Lettre d'Informations aux Habitants



Patricia DEGUERRY
Maire

Chers Groissiat,

Cette fin d'année 2021 est enfin placée sous le signe de l'espoir et des retrouvailles. La vaccination massive a ralenti la pandémie, le pass sanitaire permet de renouer avec nos habitudes, les évènements et les manifestations associatives.

C'est donc avec le plus grand des plaisirs que nous allons relancer le calendrier des festivités, tout en continuant à respecter les gestes barrières, désormais coutumiers, qui permettent de rassurer la population et d'éviter en cette période la propagation des autres virus hivernaux

Les associations, en veille durant plus d'une année, sont restées mobilisées et, dès l'annonce des nouvelles encourageantes, l'élan bénévole a repris ses droits. Les réunions se succèdent afin d'organiser tambour battant des festivités pour marquer cette fin d'année, et prouver qu'à Groissiat, le Covid n'a pas terni le dynamisme qui caractérise notre tissu associatif.

Le traditionnel Beaujolais emmené par le Comité des Fêtes reprend du service le 19 novembre pour le grand bonheur de tous, avec une nouveauté pour ceux qui préféreront rester à domicile, la formule drive proposée le 18 novembre. Découvrez les modalités en feuilletant la lettre d'informations.

Nous serons heureux d'accueillir de nouveau nos aînés le dimanche 28 novembre pour le repas, devenu une véritable tradition. Il n'avait pu avoir lieu en 2020 en raison du contexte sanitaire. Cette année, nous avons très envie de vous retrouver, pour déguster ensemble un repas de fête sous le signe de l'échange et de la convivialité. Inscrivez-vous dès aujourd'hui en retournant le bulletin de participation que vous trouverez à l'intérieur.

Nos grands aînés de l'Ehpad des Héliobores ne seront pas oubliés. Nous réfléchissons avec l'équipe dirigeante pour participer à un spectacle qui sera donné à leur initiative avec notre soutien. Nous sommes toujours très honorés d'aller à la rencontre de nos anciens afin de leur accorder un peu de notre temps.

Les plus jeunes, voire les tout-petits, vont également retrouver avec bonheur le Père Noël le dimanche 12 décembre. L'équipe municipale concocte un après-midi surprise. Réservez d'ores et déjà la date.

Au-delà des festivités qui redonneront du baume cœur à nos Groissiat, nous restons très attachés à commémorer nos anciens combattants et nos morts pour la France. Enfin, cette année, nous pourrons les honorer entourés de la population, des enfants des écoles de Groissiat et Martignat, Place St Cyr, lors de la 103^{ème} cérémonie de l'Armistice du 11 novembre.

Une nouvelle lettre d'informations à paraître en décembre vous présentera l'agenda 2022. Toutefois, nous sommes très heureux de vous annoncer que le 8 janvier marquera le démarrage de cette nouvelle année, avec la très attendue cérémonie des vœux, puisqu'enfin pour la première fois, l'équipe municipale et moi-même pourrons dresser devant vous les actions que nous avons pu mener durant ces deux années et surtout les projets à venir...

Bel automne, continuez à prendre soin de vous, protégez-vous et nous vous attendons nombreux à tous ces rendez-vous pour de bons moments de solidarité et de convivialité.

D'ici-là belle lecture,

Bien à vous,

Patricia DEGUERRY
Maire

TRAVAUX



MAIRIE

L'aménagement de l'accueil est fini. Plus lumineux et plus moderne, il est surtout plus fonctionnel pour nos 2 agents administratifs et cette nouvelle organisation permet d'assurer un meilleur service à la population.



CIMETIERE

Les abords paysagers autour du jardin du souvenir sont terminés. Afin de faciliter le stationnement et l'accès au cimetière, le portail côté voie Romaine est désormais ouvert.

ECOLE

Le toit de l'école a été intégralement refait pendant les vacances de cet été. Malgré les intempéries, les artisans ont tenu leur engagement et ont achevé le chantier juste à temps pour la rentrée. Une rénovation intérieure sera programmée sur 2022.



STATIONNEMENT GENANT

Des problèmes de stationnement nous sont régulièrement signalés et peuvent générer des conflits entre voisins. Aussi, nous vous rappelons que la voie publique ne doit pas être privatisée à des fins professionnelles et que le code de la route s'applique partout, y compris dans les lotissements. A ce titre, les gendarmes sont susceptibles de verbaliser.

Nous comptons sur le civisme de chacun pour respecter la réglementation, afin de garantir à chaque riverain la possibilité de stationner près de son habitation et assurer une certaine quiétude entre voisins.

TAILLE DES HAIES

Comme évoqué à plusieurs reprises dans nos précédentes éditions, nous rappelons que les particuliers sont tenus d'entretenir leurs haies, qui débordent sur la voie publique qui peuvent gêner la visibilité, le passage des piétons sur les trottoirs et la circulation.

Malgré notre insistance, force est de constater que certains Groissiatifs n'ont pas entendu nos relances et n'ont pas procédé à la taille de leurs haies qui, pour certaines, altèrent la visibilité des panneaux de signalisation, le plus gênant aux abords de l'école !

Comme annoncé, des courriers seront envoyés aux personnes concernées, et il leur sera demandé de s'exécuter dans les plus brefs délais, l'automne étant propice à la taille !

Rappel également aux propriétaires de part et d'autre des cours d'eau, malgré nos recommandations détaillées dans la précédente édition, certains doivent impérativement procéder à l'entretien de leurs berges.

Nous comptons sur leur compréhension et leur diligence afin de garantir le bon écoulement du bief et éviter tout risque d'inondation.

AGENDA DES MANIFESTATIONS FIN D'ANNEE 2021



Julien ISSARTEL
Maire de Martignat

ont l'honneur de vous inviter à la commémoration du 11 novembre qui se déroulera à Groissiat, conjointement avec la commune de Martignat

Le jeudi 11 novembre 2021 à 11h00
Place Saint-Cyr (port du masque obligatoire)

(Précédée, à 10h30, d'un dépôt de gerbes au cimetière et au monument aux Morts de Martignat)

Déroulement de la cérémonie :

- . Rassemblement au monument aux Morts et dépôt d'une gerbe communale Groissiat-Martignat
- . Sonnerie aux Morts
- . Minute de silence
- . Lecture du message de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées et des Anciens Combattants
- . Allocution de Madame le Maire de Groissiat
- . Poèmes lus par les enfants de l'école de Martignat
- . Chant des partisans
- . Lecture de la liste des « Morts pour la France » de l'année écoulée, par Monsieur le Maire de Martignat
- . Marseillaise interprétée par les enfants de l'école de Groissiat

A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la salle polyvalente de Groissiat (pass sanitaire obligatoire)

Vendredi 19 novembre

Soirée Beaujolais

organisée par le
Comité des Fêtes

Nouveau cette année
Drive Jeudi 18 novembre
(infos flyer joint)



Dimanche 28 novembre
Repas des aînés

Offert par la
commune



Vendredi 3 décembre
Illuminations de la
commune



Dimanche 12 décembre
Arbre de Noël

Toutes les informations relatives
à l'organisation de ce dimanche
de Noël seront précisées
prochainement
Offert par la commune

Le calendrier complet des
manifestations de l'année
2022 vous sera communiqué
dans le bulletin municipal de
décembre.

Samedi 8 janvier 2022

Cérémonie des Voeux

et remise des récompenses
aux bacheliers et sportifs



Illuminations

Comme nous l'avons promis, nous avons apporté quelques changements en privilégiant les axes les plus fréquentés.

Un arbre lumineux sera installé place St-Cyr et de nouvelles décorations, plus légères, seront installées dans les arbres près du four d'Alex. L'ours polaire, peu visible vers l'école, sera placé dans le parc de la Mairie afin que les enfants puissent en profiter lors de l'arbre de Noël.



Arbre de Noël



Dimanche 12 décembre, le Père Noël sera de passage dans notre commune pour remettre un cadeau aux enfants de 0 à 2 ans.

Cette année, en raison du virus encore présent, il n'y aura pas d'ateliers mais un spectacle donné par la compagnie LÉZ'arts vivants, intitulé Au pays de Noël.

Les enfants auront ensuite la possibilité d'écrire une lettre au Père Noël et de prendre un goûter gourmand pendant que les parents se verront offrir un vin chaud ou une bière de Noël.

Repas des aînés



Malgré le succès des sacs gourmands en 2020, beaucoup d'entre vous ont regretté le côté convivial du repas et vous êtes nombreux à nous solliciter cette année pour renouer avec cet instant de partage.

C'est donc avec joie que nous organisons **le dimanche 28 novembre** à midi le traditionnel repas de Noël dédié à nos aînés de plus de 65 ans (les conjoints de moins de 65 ans pourront accompagner en s'acquittant d'une participation de 35€).

Les personnes âgées de plus de 75 ans et dans l'impossibilité d'assister au repas, pourront bénéficier d'un sac gourmand que les élus ou les agents communaux viendront leur porter à domicile (la date de distribution des colis vous sera communiquée ultérieurement.).

Pour le repas comme pour les paniers, merci de remplir le coupon d'inscription ci-contre, correspondant à votre situation, et le retourner en mairie par mail à mairie@mairiegroissiat.fr ou par voie postale avant le 15 novembre 2021.

Coupon réponse SAC INDIVIDUEL

A retourner avant le 15/11/2021 en mairie ou par mail à mairie@mairiegroissiat.fr

J'ai 75 ans et plus et je vis seul(e) ou mon conjoint a moins de 75 ans

Nom et Prénom :

Date de naissance.....

Adresse :

Téléphone : Mail :



Coupon réponse SAC COUPLE

A retourner avant le 15/11/2021 en mairie ou par mail à mairie@mairiegroissiat.fr

Nous vivons en couple et avons tous les deux 75 ans ou plus

Nom et Prénom :

Date Naissance.....

Nom et Prénom :

Date Naissance.....

Adresse :

Téléphone : Mail :



Coupon réponse REPAS INDIVIDUEL*

A retourner avant le 15/11/2021 en mairie ou par mail à mairie@mairiegroissiat.fr

J'ai 65 ans et plus et je vis seul(e) ou mon conjoint a moins de 65 ans

Nom et Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone : Mail :

* Mon conjoint de moins de 65 ans m'accompagnera : joindre un chèque de 35€ à l'ordre de la mairie de Groissiat



Coupon réponse REPAS COUPLE

A retourner avant le 15/11/2021 en mairie ou par mail à mairie@mairiegroissiat.fr

Nous vivons en couple et avons tous les deux 65 ans ou plus

Nom et Prénom :

Date Naissance.....

Nom et Prénom :

Date Naissance.....

Adresse :

Téléphone : Mail :



RECOMPENSES BACHELIERS ET SPORTIFS

Comme chaque année, nous récompenserons, lors de la cérémonie des Vœux, les bacheliers et sportifs les plus méritants.

Si vous avez obtenu votre diplôme **avec mention en 2021** ou si vous êtes monté sur un podium (3 premiers classés) national, régional, ou départemental veuillez retourner le coupon d'inscription ci-dessous en mairie par mail à mairie@mairiegroissiat.fr ou par courrier.



Coupon réponse BACHELIER

A retourner avant le 20/11/2021 en mairie ou par mail à mairie@mairiegroissiat.fr

J'ai obtenu mon BAC avec mention en 2021

AB

B

TB

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Merci de joindre un RIB à votre nom et une copie de votre diplôme ou relevé de notes précisant la mention obtenue



Coupon réponse SPORTIF

A retourner avant le 20/11/2021 en mairie ou par mail à mairie@mairiegroissiat.fr

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Sport pratiqué : Podium :

Merci de joindre un justificatif signé de l'organisme délibérant



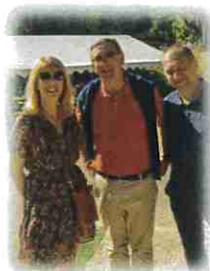
PORTFOLIO VIE ASSOCIATIVE

La vie associative reprend, les bénévoles sont plus que jamais motivés et les manifestations qui ont eu lieu depuis la rentrée ont connu un beau succès.

Retour en images sur ces moments de convivialité que nous affectionnons à Groissiat et qui sont notre ADN.....

Samedi 11 et Dimanche 12 septembre Fête du Village

Le soleil était au rendez-vous de ce week-end festif. La marche du samedi, organisée par les chasseurs, a rassemblé plus de 60 personnes et le pique-nique dominical a permis de recréer du lien social.



Dimanche 3 octobre Pizzas du Grobbes



Le Grobbes, avec le soutien des autres associations, nous a régalé avec ses fameuses pizzas.

Vendredi 24 septembre Virades de l'espoir



Grâce à l'implication de l'équipe enseignante, Groissiat est l'une des rares communes qui participe toujours à cette noble cause : la virade scolaire contre la mucoviscidose. Bravo aux enfants de l'école qui ont couru plus de 769 kilomètres.

Samedi 16 octobre Fête de la bière du Sou des Ecoles



Merci au Sou des Ecoles de nous avoir fait danser...

Divagation chiens et chats

Nous rappelons que, selon l'Article L211-19-1 du CRPM, **il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques** (et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité) sous peine de sanction pénale.

Le maire est tenu d'intervenir pour mettre un terme à l'errance ou la divagation des chiens et des chats sur le territoire de sa commune. Un arrêté municipal a été pris afin de prévenir les troubles que pourrait engendrer la divagation des chiens, notamment aux abords de la voie douce et présenter un danger pour les personnes.

Des chiens errants nous ont été signalés à plusieurs reprises, les propriétaires identifiés ont fait l'objet d'un avertissement et toute récidive sera désormais sanctionnée par une mise en fourrière immédiate.

Pour récupérer leur animal, les propriétaires devront s'acquitter des frais suivants :



Tarifs fourrière

- Forfait prise en charge chien ou chat : 50 €
- Identification chien ou chat : 50 €
- Nuit de garde : 12 €

Fourrière animale Haut-Bugey Agglomération - Rue Belmont - 01100 Oyonnax

Chats errants



Suite à la campagne de stérilisation des chats errants qui a débuté le 20 octobre, le refuge animalier d'Oyonnax a trappé 6 chats adultes (3 mâles + 3 femelles non gestantes) et 2 chatons. Ces derniers resteront à l'adoption au refuge.

Les 6 adultes sont stérilisés et pucés, ils ont retrouvé leur quartier mais sont maintenant identifiés au nom de l'association 30 millions d'amis. La campagne est terminée pour cette année.

Réglementation pneus hiver dès le 1^{er} novembre 2021

Conformément au décret n°2020-1264 paru au journal officiel le 18 octobre 2020, à compter de 2021, chaque année, en période hivernale (du 1^{er} novembre au 31 mars), il sera obligatoire d'équiper son véhicule en pneus hiver ou de détenir des chaînes ou chaussettes à neige, dans certaines communes des massifs montagneux dont le massif jurassien. Groisiat fait partie des 48 communes concernées par ce dispositif.

L'objectif est de **renforcer la sécurité des usagers** en réduisant les risques spécifiques liés à la conduite sur routes enneigées ou verglacées. Il s'agit aussi d'**éviter les situations de blocage en région montagneuse**, quand des véhicules non équipés se retrouvent en travers de voies, dans l'incapacité de se dégager, immobilisant tout un axe de circulation. **Tous les véhicules à quatre roues et plus, sont concernés par cette évolution réglementaire : véhicules légers, utilitaires, bus et poids-lourds.**

De nouveaux panneaux de signalisation informeront de l'entrée dans une zone à équipement obligatoire. En cas d'absence de neige ou de verglas, les dispositifs amovibles – chaînes ou chaussettes à neige – seront conservés à bord du véhicule.

Même si, pour cette première année test, il sera fait preuve de tolérance, il est conseillé de s'équiper pour assurer sa sécurité et celle des autres.

